



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

CTL du 23 mars 2021
Point n° 9 de l'ordre du jour
**Fusion des CDIF de Marseille Sud et
Marseille Nord**

La fusion des deux centres des impôts fonciers de Marseille était initialement prévue le 1^{er} septembre 2020 et a dû être reportée compte tenu de la crise sanitaire.

Le projet a été soumis au vote du CTL qui s'est tenu en seconde convocation le 16/01/2020 (point 3 de l'ordre du jour).

La présente fiche rappelle l'opération de fusion des CDIF dans son principe. Les travaux préparatoires sont conduits au sein de 2 groupes de travail, métier et ressources.

1- La situation géographique actuelle :

Sur la partie sud du département, la mission foncière est assurée par 2 centres des impôts fonciers (CDIF) : Marseille Nord et Marseille Sud. Ces deux centres concernés par cette fusion gèrent 20 des 119 communes du département et la Ville de Marseille.

Les compétences respectives sont les suivantes :

- CDIF de Marseille Nord :
Marseille 1^{er}/2^{ème}/3^{ème}/4^{ème}/5^{ème}/6^{ème}/7^{ème}/10^{ème}/11^{ème}/12^{ème}/13^{ème}/14^{ème}/15^{ème} et 16^{ème} Ardt, communes d'Allauch et Plan de Cuques
- CDIF de Marseille Sud :
Marseille 8^{ème} et 9^{ème} Ardt, communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cassis, Carnoux en Provence, Ceyreste, Cuges Les Pins, Gemenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquefort la Bédoule, Roquevaire et Saint Saviourin.

2- Le descriptif des structures actuelles:

- CDIF Marseille Nord : Organisation traditionnelle en :
 - 3 secteurs fonciers qui traitent l'ensemble de la mission jusqu'aux contentieux d'attribution
 - 1 cellule contentieuse composée de cadres B, chargée du contentieux complexe et à fort enjeux et du traitement des locaux professionnels
 - 1 inspection cadastrale
 - 1 cellule transverse chargée de la délivrance, de l'enregistrement des contentieux, l'ordonnancement, le traitement des anomalies, le courrier...
 - Animation séparée des secteurs fonciers et de l'inspection cadastrale

- CDIF Marseille Sud : Organisation traditionnelle :
 - 2 secteurs fonciers en gestion de portefeuilles pour lesquels un cadre A est positionné comme responsable de secteurs (les missions sont indifféremment effectuées par les B et les C des secteurs)
 - 1 inspection cadastrale
 - Animation séparée des secteurs fonciers et de l'inspection cadastrale

3- L'objectif de la fusion :

L'opération de fusion des services fonciers de Marseille poursuit principalement deux objectifs :

- réunir les ressources des deux CDIF afin d'atteindre la taille critique nécessaire dans un contexte contraint où la demande des collectivités est très forte et en constante augmentation ;
- faire converger les organisations et les méthodes existantes au sein des deux services tout en conservant l'ensemble des compétences, couvrant à la fois les missions topographiques et fiscales.

4- Volet emplois

Situation actuelle au Tagerfip (inchangée après PLF2021)

LIBELLE	IDIVCN	A	B	BGEO	C	TOTAL
CDIF MARSEILLE SUD	1	1	4	5	5	16
CDIF MARSEILLE NORD	1	1	9	4	9	24

Situation projetée (inchangée après PLF2021)

LIBELLE	IDIVCN	A	B	BGEO	C	TOTAL
CDIF MARSEILLE	1	2	13	9	14	39

Suite à la fusion, un emploi de chef de service (IDIV CN) est redéployé.

5- Les charges

CDIF	Déclarations Propriétés bâties reçues	Documents d'arpentage	Extraits d'actes reçus	Nbre de réclamations reçues
MARSEILLE NORD	10 567	346	2 622	4 158
MARSEILLE SUD	5 200	478	2 741	1 681
	15 767	824	5 363	5 839

6- La situation des agents

La fusion des deux CDIF Marseille Nord et Marseille Sud n'induit aucune modification pour les agents en ce qui concerne leur affectation.

7- L'installation matérielle des agents :

Les 2 services actuels sont installés sur le site de Sainte Anne.

Les locaux existants permettront un fonctionnement dans de bonnes conditions du service fusionné par un rapprochement physique des équipes actuelles dans les locaux du CDIF Marseille nord.

8- Le calendrier :

L'installation des agents est prévue au 1^{er} juin 2021.

La fusion informatique des bases MAJIC interviendra au 1^{er} septembre 2021.